

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 JUILLET 2017

Compte-rendu affiché le : 13 juillet 2017

Date de transmission en Sous-Préfecture : 13 juillet 2017

N° 17-08-11

Date de la convocation du Conseil Municipal : 6 juillet 2017

OBJET :

**Travaux dans le bâtiment de la gendarmerie –
Création d'une buvette au stade Benoit Rolles –
Autorisation donnée au Maire de signer les demandes de déclaration préalable, permis de construire et autorisation de travaux.**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 27

Secrétaire de séance : Valérie BLANCHARD

Membres présents à la séance :

Jean Yves CHARBONNIER – Gérard RIBOT - Muriel ORIOL – Julien GOUTAGNY – Alain BLANCHARD - Olivier PERRET - Pierre RODAMEL – Jean-Marc ALVES – Dominique PAULMIER - Guillaume RONDOT – Sylvie ROBERT – Catherine MAREY – Patrice THOLLOT – Corinne BOICHON – Marie-Ange LAURENT - Valérie BLANCHARD – Daniel DUCROS – Francis LEMERCIER.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Joëlle VILLEMAGNE à Jean Yves CHARBONNIER – Catherine COMBE à Muriel ORIOL – René THELISSON à Olivier PERRET – Odile CLAVIERES à Gérard RIBOT – Lionel CANNOO à Valérie BLANCHARD – Svitlana PRESSENSE à Dominique PAULMIER – Fabienne MULARD à Alain BLANCHARD – Geneviève NIGAY à Francis LEMERCIER – Mireille PAULET à Daniel DUCROS.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20170712-17_08_11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/07/2017

Publication : 13/07/2017



OBJET DE LA DELIBERATION :

TRAVAUX DANS LE BATIMENT DE LA GENDARMERIE
CREATION D'UNE BUVETTE AU STADE BENOIT ROLLES
AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LES DEMANDES DE
DECLARATION PREALABLE, DE PERMIS DE CONSTRUIRE ET D'AUTORISATION DE
TRAVAUX

Monsieur Olivier PERRET, adjoint au maire, informe le conseil municipal que des travaux dans le bâtiment de la gendarmerie sont nécessaires pour l'accessibilité et l'étanchéité.

D'autre part, il a été décidé la création d'une buvette dans l'enceinte du stade Benoit ROLLES destinée aux associations de Football.

La commune étant maître d'ouvrage, il convient de déposer les demandes de déclaration préalable, de permis de construire et d'autorisation de travaux.

Conformément à l'article L.2122.21 du C.G.C.T., il est demandé une délibération du conseil municipal pour autoriser le Maire à signer les demandes de déclaration préalable et de permis de construire en vue de leur instruction par les services de SAINT-ETIENNE METROPOLE.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **AUTORISE** le Maire à signer et à déposer les demandes de déclaration préalable, de permis de construire et d'autorisation de travaux.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20170712-17_08_11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/07/2017

Publication : 13/07/2017

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 13 juillet 2017.

LE MAIRE,
Jean Yves CHARBONNIER.